



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 17 DECEMBRE 2019 A 19H**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une commission ad hoc pour étudier la reconduction du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise)
7. Nomination d'une commission pour le développement durable (3 membres)
8. Préavis no. 41 relatif au budget pour l'année 2020
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

35 personnes sont présentes, 2 personnes sont excusées : P. Blanchard et O. Semoroz.
La majorité est fixée à 18 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président remercie tous les membres du Conseil pour leur engagement et leur assiduité durant l'année, L. Ramseyer pour ses procès-verbaux, C. Chatton, premier vice-président, les scrutatrices, E. Egger et S. Dassio, K. Reynisdottir et M. Martinez. Il y a eu en 2019 trois votations et des élections fédérales au Conseil national et au Conseil des Etats. Claude Chatton est un vrai professionnel pour la proportionnelle. Ariane Katzarkoff a participé au dépouillement. Merci au personnel administratif, aux employés qui entretiennent et embellissent notre belle commune. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé pour 2020.

Le Président honore la mémoire des personnes décédées en 2019, Mmes et MM. Maria Baud, Maria Würsch, Marc Gaudet-Blavignac, Houcine Ghali, Jean-Pierre Kaltenrieder, Claude Mordasini, Giovanni Muratori, Bonapas Onguglo, Wijnand van Lanschot Hubrecht.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, relate que l'assemblée des syndics du district a eu une discussion animée à propos des impacts liés à la péréquation intercommunale et à la facture sociale. Les communes de Rolle et Crans ont décidé de ne pas payer la facture sociale pour 2020, afin que le canton prenne conscience de la gravité de la situation. Elles ont invité d'autres communes à faire de même. Les réactions ont été très diverses mais peu de

communes ont répondu positivement, estimant se mettre dans l'illégalité. Le mécontentement des communes du district de Nyon est mal perçu dans le reste du canton et n'a aucune crédibilité à Lausanne. Le Préfet a relevé les grandes disparités dans le canton avec des communes avec un taux d'imposition de plus de 80% du point d'impôt et d'autres, dont les communes de Terre Sainte, à 50 ou 60. Il s'avère que c'est la facture sociale qui pose problème, car elle augmente chaque année et n'est pas soumise au droit de référendum. Elle comprend les prestations complémentaires à l'AVS, AI et assurance maladie, les prestations pour les familles en difficulté, les handicapés, le revenu d'insertion, les bourses d'études et d'autres choses encore. Son augmentation constante est liée notamment au vieillissement de la population.

Entre 2006 et 2017, la facture sociale est passée de 458 à 773 millions, soit une hausse de 69%. Il est vrai que de plus en plus de gens tombent dans la précarité et il ne s'agit pas de remettre en cause l'aide sociale, mais plutôt qu'une lourde part de la facture a été dévolue aux communes, le canton s'étant défaussé sur les communes. Lors de l'assemblée des syndicats, il s'est dégagé un consensus sur le fait qu'il faut en redéfinir le fonctionnement, mener ce combat par le biais des associations de communes et privilégier le dialogue avec le canton.

Concernant le mécontentement suite à la tarification du Léman express, une délégation des Syndics de Terre Sainte a rencontré Mme Gorrite, Conseillère d'Etat. Celle-ci a prononcé une fin de non-recevoir, estimant que c'était déjà un cadeau que d'accorder des compensations pour les trois ans à venir et qu'elle ne donnera rien de plus. Le Syndic relève que le Léman express est une très belle réalisation.

Le repas de Noël des aînés s'est bien déroulé et a été assuré, pour renouer avec la tradition, par le gérant de l'auberge.

Mme Anne-Isabelle Ramseyer fêtera en janvier ses 25 ans de présence au sein de l'administration et recevra un cadeau.

Au nom de la Municipalité, le Syndic souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une année 2020 qui réponde à leurs souhaits.

N. Finkelstein informe que la commune de Tannay est propriétaire des deux parcelles au bord du lac.

N. Pulver Piccot informe que l'initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport a été acceptée par les citoyens genevois. Elle n'a pas pour but d'empêcher tout développement de l'aéroport, mais d'inscrire les principes suivants dans la constitution genevoise : garantir le caractère public de l'aéroport, tenir compte du caractère urbain de l'aéroport et rechercher un équilibre entre les besoins de l'économie et de l'environnement pour tenir compte de la qualité de vie des riverains et de la santé de la population, donner à l'Etat genevois le droit et le pouvoir de prendre les mesures adéquates pour limiter les nuisances du trafic aérien. Tannay est membre de l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport de Genève, association qui s'est battue pour cette initiative.

Au Collège des Rojalets, 6 classes ont été construites en un temps record pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a participé au Conseil intercommunal de l'Ascot le 27.11.2019. Le préavis pour le budget 2020 a été accepté. Les enfants ont été conviés à une journée de prévention pour la sécurité des cyclistes. Présentation par ARSCO du déroulement des travaux aux Rojalets pour les nouvelles classes avec visite des classes.

D. Lemme a participé à une réunion de l'Ajet le 21.11.2019 à Commugny. Mélanie Gras est la nouvelle directrice depuis une année. Le budget est en augmentation de 10% par rapport à 2019, en raison de l'augmentation de l'offre d'accueil et à un plus grand nombre d'enfants. Les UAPE sont très demandées. Le budget 2020 a été accepté.

M.-N. Favarger Schmidt informe que la commission ad hoc (règlements) de l'AJET (Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) a finalisé l'harmonisation des règlements et des conditions d'admission du réseau AJET pour les crèches, les UAPE (Unité d'accueil de la petite enfance) et pour l'Accueil en Milieu Familial (AMF).

C. Chatton a assisté à une séance du SITSE pour le budget 2020. Celui-ci présente une perte de 226'000 francs pour la STEP, de 130'000 francs pour le réseau des collecteurs, et un bénéfice de 10'700 francs pour le réseau d'eau potable. Le budget 2020 a été accepté. Deux préavis concernant des distributions d'eau ont été acceptés. L'un concerne l'augmentation de la capacité de pompage de l'eau pour Divonne (397'000.00 francs) ; cette charge passe sur les comptes du SITSE mais sera remboursée par la Communauté du pays de Gex. Pour le second préavis, le SITSE et la commune avaient octroyé le permis de construire pour deux villas à Chavannes-des-Bois, mais les entreprises n'ont pas trouvé de conduite d'eaux claires. Conséquence, création d'un réseau à charge du SITSE pour un montant de 190'000.00 francs.

A. Weil rapporte que « Région de Nyon » a des soucis d'argent non pas pour les frais de fonctionnement mais pour les subventions au sport et à la culture. Elle a réduit les objectifs 2020 pour la culture; une baisse qui peut poser des problèmes aux organisateurs d'événements culturels. Le gros perdant est le secteur du sport. Pratiquement, Région de Nyon ne donnera plus d'argent pour les sports et les enfants, mais donnera un prix à un sportif méritant de la région. Cette politique semble discutable, des participants se sont opposés. Le vote était partagé. L'important c'est que vous sachiez qu'on réduit les coûts et le grand perdant est le sport. Le Syndic relève néanmoins que le Conseil intercommunal a voté un soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2020-2023.

6. Nomination d'une commission ad hoc pour étudier la reconduction du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise).

Le Syndic explique que, quand un projet dépasse le cadre d'une commune, le DISREN permet, dans un processus de solidarité, à d'autres communes d'y participer. Les statuts ont été simplifiés.

A. Weil, F. Nassisi et M.-N. Favarger Schmidt sont élus par acclamation.

7. Nomination d'une commission pour le développement durable (3 membres)

N. Finkelstein explique que, lors de la dernière séance, les membres de la Commission énergétique ont exprimé le désir de travailler pour le développement durable. Une commission nommée pour la législature ne pouvant pas être dissoute, ni changer de nom, une nouvelle commission est créée.

Après un vote à bulletin secret, sont élus M. Polydor (président/rapporteur), K. Reynisdottir et F. Carollo.

8. Préavis no. 41 relatif au budget pour l'année 2020

D. Rudaz présente le préavis. Le budget prévoit un total de revenus de CHF 12'001'600.00 et un total des charges de CHF 11'922'951.00. L'excédent de revenus est de CHF 78'649.00.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Lors de la discussion, D. Rudaz répond à diverses questions concernant le préavis.

Concernant la facture sociale, le Syndic informe que la plupart des communes souhaitent que les Associations de communes et le Canton négocient pour redéfinir la manière de répartir les charges sociales.

D. Rudaz rappelle que la répartition des charges sociales repose sur la solidarité. Elle informe que le loyer de l'Auberge Au Lion d'Or a été échelonné sur 3 ans : CHF 60'000, 72'000 et la 3^{ème} année CHF 78'000.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 41 est accepté à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et divers

E. Bolay a entendu dire qu'il y avait des terrains en zone constructible qui passeraient en zone verte.

N. Finkelstein répond qu'il s'agit de parties de parcelles qui pourraient être réaffectées en zone à verdure avec une réduction du droit à bâtir. Des discussions sont à mener avec les propriétaires. La Municipalité souhaite protéger le parc du Château.

M.-N. Favarger Schmidt informe que, dans le cadre de l'Ajet, une sensibilisation au travail social de proximité a été mise en place par les communes de Terre Sainte pour les jeunes de 12 à 16 ans. Un flyer a été distribué.

J.-M. Keller a entendu parler d'un projet d'immeubles sur la parcelle Lambercy aux Molards.

N. Finkelstein répond que l'enquête publique est en cours, que les plans peuvent être consultés au Greffe, que trois immeubles sont prévus et que le projet est réglementaire.

N. Heinzelmann informe qu'un lampadaire ne fonctionne plus en face de chez elle.

G. van Gelder lui recommande d'appeler la commune pour demander la réparation.

X. Boquillon a reçu un courrier de l'Office cantonal du territoire concernant le contrôle des balises de terrain avec la mention d'un coût pour les propriétaires et demande comment est contrôlé le cadastre communal.

N. Finkelstein répond qu'il a reçu la même lettre, ainsi que la commune, et explique que, lorsque les bornes ont été mises en place, tout n'était pas numérisé. Le Canton refait toutes ces mesures et les numérise. Quant au système de facturation, la commune n'a pas été consultée, mais c'est aux frais des propriétaires.

J.-L. Jacquinod revient sur la nomination d'un membre à la commission de recours, et rappelle qu'il s'agit de la seule commission indépendante à statuer sur une demande de recourants.

C. Chatton a constaté avec tristesse que, lors de l'inauguration du Léman Express, les autorités étaient au grand complet. Il estime que c'est une manière de cautionner tout ce qui se passe au Léman Express, où les habitants de Terre Sainte sont considérés comme des vaches à lait.

Le Syndic a déjà donné son point de vue et partage cette indignation. G. Produit a fait une allusion sous forme de plaisanterie lors de l'inauguration, mais Mme Sommaruga, représentante de la Confédération, étant présente, ce n'était pas l'endroit pour faire de la politique.

M. Polydor relève qu'il y a différents tarifs et que certains sont moins chers qu'avant.

J.-L. Jacquinod a reçu un document intitulé « Commissions de surveillance » publié par le Département des institutions et de la sécurité du canton de Vaud. Il estime qu'il est intéressant et demande quand cette procédure sera mise en application.

Le Syndic répond qu'il n'a pas encore étudié le document et qu'il y reviendra lors du prochain conseil.

J. Monney, après discussion concernant le train, ses retards et ses coûts, propose d'acheter un ticket pour Pont-Céard puis un ticket Pont-Céard-Genève.

J.-M. Keller revient sur le système des parkings publics avec macarons. Il relève qu'il y a une place publique devant sa porte et qu'un panneau de stationnement 3h a été posé le matin même. Quand les macarons entrent-ils en vigueur ? Quelles conséquences pour les riverains ?

G. van Gelder rappelle l'historique de la mise en place des macarons. La signalisation doit être posée là où il y a des places. Le système de macarons entre en service aujourd'hui. Les habitants concernés ont reçu un courrier.

J.-M. Keller et P.-A. Semoroz disent n'avoir pas été consultés et qu'ils n'ont jamais eu de problèmes de parking sur le chemin des Molards.

Pour G. Caillet, l'âme du village disparaît !

X. Boquillon s'inquiète du coût des macarons, des panneaux, du marquage, des contrôles.

G. van Gelder relève que le contrôle sera effectué par SDS et que les amendes couvriront les frais, qu'il n'y aura pas de coûts pour la commune. L'arrivée du restaurant et les chantiers occupent beaucoup de places de parking, le problème s'amplifie. C'est à la commune de régler ce problème.

X. Boquillon relève que la commune a un employé communal assermenté, qu'il peut prendre un carnet et noter. Il trouve SDS peu efficace.

R. Martinez demande ce qu'il adviendra si les amendes ne couvrent pas les coûts. Elle estime que, lorsqu'on entreprend un projet, on vote un préavis et on organise un suivi.

G. van Gelder connaît les coûts de SDS et informe que l'amende a été fixée à 40 francs. D'autre part, on lui a dit il n'y avait plus de places, que les ouvriers occupaient toutes les places. Il estime que c'est le travail de la commune de trouver une solution.

J.-M. Keller demande que l'année prochaine la Municipalité présente un compte-rendu. La Municipalité prend note.

Le Président clôt la séance à 21h et invite l'assemblée au repas de fin d'année au restaurant Au Lion d'Or.

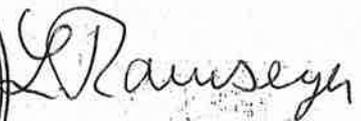
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer